

## **PACTE DE BONNES PRATIQUES POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE EN PERIODE DE CRISE DU CORONAVIRUS**

La filière automobile est très fortement impactée par la pandémie du coronavirus dans le monde, avec l'arrêt de la plupart des sites industriels de production et la chute du marché. Les deux principales préoccupations des entreprises de la filière sont la protection de leurs salariés, en tout premier lieu, et leur survie économique.

La filière automobile salue les mesures fortes prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises et leurs salariés, au travers notamment du dispositif de chômage partiel et du soutien à la trésorerie des entreprises.

Désormais, l'enjeu majeur pour la filière automobile est de préparer la reprise des activités, dès que cela sera possible, ce qui exige de définir des protocoles extrêmement précis permettant d'assurer un haut niveau de protection des salariés face aux risques sanitaires

Cette reprise ne pourra se faire que dans le cadre d'une **démarche collective responsable et solidaire entre toutes les entreprises de la filière**, pour assurer une bonne coordination des actions à mener et assurer un haut niveau de protection de l'ensemble des salariés.

La présente note vise à **lister les bonnes pratiques à promouvoir** en cette période de pandémie, et sur lesquelles les entreprises de la filière s'engagent, afin de créer les conditions de la reprise dès que les conditions sanitaires le permettront.

### **PARTAGER LES PREVISIONS DE REPRISE D'ACTIVITE POUR PERMETTRE AUX FOURNISSEURS D'ANTICIPER**

La reprise progressive des activités de production nécessite une bonne anticipation des dates de redémarrage envisagées. Il convient pour cela de donner aux entreprises, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, une certaine visibilité sur les projets de leurs clients (concernant aussi bien la production que le développement de nouveaux véhicules), et un préavis suffisant pour leur permettre de s'approvisionner et de redémarrer.

Pour y contribuer, en accord avec les entreprises et fédérations membres de la filière, **la PFA mettra à disposition une fois par semaine un état actualisé du niveau d'activités et des projets de reprise d'activité**. Cet état de situation pourra être largement diffusé auprès des entreprises de la filière via les fédérations (FIEV, FIM, GPA, FFC, SNCP...) et les pôles de compétitivité /ARIA. Ces informations ne pourront bien entendu en aucun cas engager les entreprises concernées compte - tenu du caractère prévisionnel des projets de reprise au regard des exigences sanitaires et des contraintes imposées en ce sens par le gouvernement. Elles ne se substitueront pas à la nécessaire information des clients auprès de leurs propres fournisseurs.

## **PARTAGER LES BONNES PRATIQUES POUR LA PROTECTION DES SALARIES**

La reprise progressive des activités ne pourra se faire que dans le respect de règles très strictes sur le plan sanitaire pour la protection des salariés, en phase avec les pouvoirs publics pour ce qui relève des autorisations de déplacement et activités annexes essentielles.

Plusieurs guides ont été établis (MEDEF, UIMM) pour aider les entreprises à définir leurs règles pour assurer la protection de leurs salariés. Par ailleurs, plusieurs entreprises de la filière ont acquis une expérience intéressante lors de la reprise de leurs usines en Chine et en Corée. D'autres ont d'ores et déjà définis des protocoles détaillés pour la reprise d'activités en France. Nous invitons toutes les entreprises de la filière à considérer ces travaux et protocoles comme d'intérêt général pour la filière, en acceptant de les partager, comme plusieurs entreprises ont commencé à le faire.

La PFA mettra à disposition, via son site, **une note permettant de guider les entreprises de la filière, notamment les PME et ETI, dans l'appropriation de ces différents guides et protocoles**, en les adaptant à leurs propres process. Pour répondre à la nécessité d'offrir un niveau de sécurité sanitaire équivalent à tous les salariés de la filière, qu'ils soient dans un grand groupe ou une PME, afin de créer les conditions de la reprise, la PFA invite les donneurs d'ordre à aider, si nécessaire, leurs fournisseurs à mettre en œuvre les protocoles établis (accès à des masques, accompagnement sur site...).

## **RESPECTER LE CODE DE PERFORMANCE ET BONNES PRATIQUES DE LA FILIERE**

En cette période très difficile pour toutes les entreprises de la filière, celles-ci veilleront tout particulièrement au **respect du code de performance et de bonnes pratiques** de la filière automobile (CPBP) dans les relations clients-fournisseurs, notamment concernant les délais de paiement, en articulation avec les prêts garantis par l'Etat et les reports de charges sociales et fiscales, avec l'objectif de permettre aux entreprises de la filière - constructeurs, équipementiers et fournisseurs – de résister à cette période de crise et d'être en capacité de redémarrer rapidement lorsque la situation le permettra.

\* \* \*